

## Covid-19, le point sur la situation à Annemasse

**Lors de ce nouveau rendez-vous vidéo, Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, informe sur les suites données à des sujets déjà abordés lors de ses précédentes interventions.**

A noter tout d'abord que le rendez-vous vidéo de Monsieur le Maire aura désormais lieu, à compter du lundi 6 avril, 3 fois par semaine : les lundis, mercredis et vendredis, à 18h00.

### Hébergement provisoire des personnels soignants qui en auraient besoin

Précédemment, nous avons évoqué le recensement en cours des logements qui sont propriété de la Ville et qui pourraient être mis à disposition des personnels soignants.

C'est désormais chose faite : **la Ville peut mettre à disposition 9 logements de différentes tailles.**

Le CHAL et l'HPPS en ont été informés.

Par ailleurs, le CHAL crée une salle de repos, y compris pour y dormir, pour ses personnels soignants.

L'Agglomération d'Annemasse a décidé de contribuer financièrement à cette construction à hauteur de 8000 euros.

### Un marché de producteurs locaux

Les trois marchés d'Annemasse qui se tenaient les mardis, mercredis et vendredis ont été fermés, en conformité avec les directives du Gouvernement.

En revanche, la Ville a demandé une dérogation au Préfet pour mettre en place un emplacement de vente dédié aux producteurs locaux dans des conditions sanitaires strictes. Cette autorisation ayant été obtenue, un **site de vente sera donc accessible dès demain, vendredi 3 avril de 8h30 à 12h30, dans la cour de l'école Marianne Cohn et ce, tous les vendredis matin si la clientèle est suffisante.**

Le maintien de ce marché de producteurs permettra de désengorger les grandes et moyennes surfaces, d'aider les habitants à se déplacer le moins possible pour leurs courses de produits frais et contribuera au maintien de l'activité des agriculteurs locaux, indispensable en ces temps de crise.

Une dizaine de producteurs locaux seront présents. Ils proposeront à la vente : fruit et légumes, œufs, fromage de chèvre, tomme, reblochon et lait, truites et miel.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Les conditions sanitaires seront strictes et la Police municipale sera présente pour veiller à leur application :**

- **La fréquentation sera limitée** à un membre par foyer et l'accès sera limité à 30 clients simultanément afin de pouvoir faire respecter les distances requises et éviter les regroupements.
- **Un sens de circulation unique** sera mis en place, la cour de l'école disposant d'une entrée et d'une sortie séparées.
- **Le filtrage à l'entrée et à la sortie** sera assuré par des agents de la Police Municipale qui contrôleront également l'attestation de déplacement et le respect des règles de sécurité sanitaire.
- **Chaque client devra se désinfecter les mains** avec du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée et à la sortie du marché.
- **Un espacement suffisant sera mis en place entre les étals** et un marquage au sol permettra de respecter les distances d'un mètre entre chaque client.
- **Il sera interdit de toucher aux marchandises**, seuls les producteurs seront autorisés à les servir. Des barrières seront mises en place pour s'en assurer.
- **Les paiements sans contact ou par chèque devront être privilégiés.**

## **Pas de carnaval mais un concours de déguisement**

Ce week-end, le traditionnel et très attendu carnaval d'Annemasse devait normalement avoir lieu.

En lieu et place du Carnaval, et comme il serait dommage de priver celles et ceux qui s'en réjouissaient d'afficher leur plus beau déguisement, **les services municipaux proposent un concours de déguisement pour les enfants.**

Le concours sera organisé ce week-end du 4 et 5 avril, via la page Facebook de la Ville Annemasse-Officiel.

***Vous pourrez retrouver les informations régulières et les vidéos sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr)***

***Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).***